



Rapporteur : Mme ROUSSET

16 - Economie sociale et solidaire

Soutien aux projets collectifs innovants d'Economie sociale et solidaire (ESS) et subvention de fonctionnement

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2022 ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient depuis 2005 les projets collectifs d'Economie sociale et solidaire (ESS) et a financé à ce titre 128 initiatives. Le Département a pris en compte la possibilité qui lui est offerte par la Loi NOTRe et intervient au titre des solidarités territoriales et humaines. Trois projets ont été présentés à la commission ad hoc du 12 juillet 2022.

Une demande de subvention exceptionnelle, instruite hors cadre de l'appel à projet, est également soumise au vote.

Tous ces projets ont été examinés en transversalité avec les agences départementales, la direction autonomie pour le projet " Horti medici " et la direction lutte contre les exclusions pour le projet " Le Tournevis ". Les pôles d'économie sociale et solidaire concernés et les collectivités territoriales ont également été associés.

1- L'association " **Familles rurales Saint-Méen-le-Grand** " porte un projet de tiers lieux incluant la création d'une boutique de revente de vêtements et matériel de puériculture. La commune est partie prenante du projet qu'elle accompagne et soutient, et qui s'inscrit en cohérence avec la démarche de revitalisation du centre bourg initiée dans le cadre de la labellisation " petite ville de demain ".

L'association est déjà bien implantée sur le territoire et constate d'importants besoins du côté des familles. Au niveau social, une augmentation importante de la monoparentalité est constatée et les quotients familiaux sont inférieurs à la moyenne départementale. La bourse aux vêtements dans sa formule actuelle représente 7 000 objets déposés et mobilise 70 bénévoles. Le vieillissement des bénévoles impacte le devenir de cette action à forte utilité sociale. Une réflexion est engagée pour faire évoluer l'organisation. Idéalement, l'association vise un local de 250 à 300 m². Des possibilités foncières vont être étudiées sur la commune (parc privé et parc public). Une boutique éphémère va être expérimentée à l'automne. L'étude d'opportunité doit permettre l'animation de la démarche « tiers lieux » dans sa globalité, la recherche de partenariats opérationnels avec les acteurs du territoire sur le projet, l'étude du modèle économique.

2- L'association " **Horti medici** " porte la création d'un habitat inclusif pour des personnes adultes en situation de handicap mental et/ou psychique. Dix adultes y seront accueillis dans deux pavillons : 4 avec une problématique TSA (Trouble spectre de l'autisme) et 6 en situation de handicap mental. Le projet social de l'habitant.e sera articulé autour du végétal, de l'animal et des activités manuelles. La commune est partie prenante du projet qu'elle accompagne et soutient. Les élu.es constatent une absence dans le parcours résidentiel par rapport à ce type d'habitat. Il n'existe aucun habitat inclusif pour les personnes handicapées dans le Pays de Fougères. La commune a fait l'acquisition du terrain avec la volonté de développer un projet d'habitat inclusif sur le territoire et de créer un lien avec la recyclerie associative qui est également en recherche de lieu. D'autres activités sont envisagées notamment la valorisation d'une zone humide et la création d'un parcours animalier. Un projet de jardin d'enfants est également en réflexion.

L'étude d'opportunité doit permettre de consolider la gouvernance de l'association et de renforcer les liens avec les partenaires du territoire. Les porteur.euses de projets prévoient de suivre une formation dédiée à l'habitat inclusif en lien avec Familles solidaires. Des visites sont également prévues pour découvrir des habitats inclusifs en fonctionnement. Les porteur.euses de projets se sont engagé.es dans l'incubateur Tag 35 à partir de septembre 2022 pour une durée de 9 mois. L'étude d'opportunité va leur permettre de finaliser le projet social et de réaliser un budget prévisionnel pluriannuel pour la phase lancement.

3- L'association " **Phylia** " souhaite animer un lieu hybride proposant une activité commerciale autour d'une boulangerie et un lieu d'animation de la vie sociale. Suite à la réunion de concertation organisée avec les services de Rennes Métropole et les élu.es de quartier de la ville de Rennes, c'est sur le quartier Bréquigny que le projet est susceptible de s'implanter. L'étude d'opportunité doit permettre à l'association de structurer son offre de services, consolider la gouvernance autour du projet, choisir un scénario d'implantation et finaliser un budget prévisionnel pluriannuel pour la phase lancement.

4- L'association " **De voies en voix** ", porte un projet d'atelier d'insertion en réemploi et surcyclage de mobilier en zone rurale à Louvigné-du-Désert (Pays de Fougères), ayant vocation à être également un atelier partagé avec des artisans et autres usager.es dans un objectif de mutualisation des moyens et de partage des savoir-faire. Fin 2020, l'association a été bénéficiaire de l'appel à projets émergence en économie sociale et solidaire à hauteur de 15 000 €. Cela leur a permis de mener à bien la première phase d'étude de faisabilité et de financer l'ensemble des frais inhérents à cette mission. A ce jour, les porteur.euses du projet ont réalisé un diagnostic territorial, précisé le modèle de structure d'insertion, les activités viables économiquement et le cadre juridique, identifié des partenariats, décliné une offre de services, et de fait validé la faisabilité du projet avec des restitutions régulières aux partenaires, notamment lors de 4 réunions du comité de pilotage en 2021.

En parallèle, le collectif associatif s'est consolidé et structuré avec un conseil d'administration de 10 membres en vue du fonctionnement futur de structure employeuse. Un plan de communication-marketing a également été défini et l'appellation d'usage du projet a évolué, c'est désormais " Le Tournevis ". Ce projet est ambitieux et structurant pour le territoire avec un rayonnement économique et social de dimension intercommunale. Il nécessite un local d'environ 1 000 m² adapté tant sur le plan opérationnel et logistique que sur l'aspect réglementaire et énergétique. Les bénévoles étudient depuis des mois toutes les solutions foncières en concertation avec les collectivités locales (Ville de Louvigné-du-Désert et Fougères agglomération), ce qui malgré plusieurs hypothèses explorées, génère du délai et de la complexité, retarde les échéances du projet et impacte fortement son montage financier et le bouclage global de l'étude. Afin de pouvoir finaliser l'étude et concrétiser ce projet début 2023, le Département est sollicité pour un co-financement de dossier Cap création (France Active-Région Bretagne) via une subvention supplémentaire de 5 000 €. L'association a obtenu 20 000 € dans le cadre du financement Cap création.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association " **De voies en voix** " pour finaliser son étude d'opportunité pour la création d'un atelier d'insertion en réemploi et surcyclage de mobilier en zone rurale à Louvigné-du-Désert (Pays de Fougères) ;
- d'attribuer des subventions d'un montant total de 45 000 € aux bénéficiaires ci-dessous, conformément au tableau joint en annexe :
 - 15 000 € à l'association " **Familles rurales Saint-Méen-le-Grand** " pour un projet de tiers lieux incluant la création d'une boutique de revente de vêtements et matériel de puériculture ;
 - 15 000 € à l'association " **Horti medici** " pour étudier la création d'un habitat inclusif pour des personnes adultes en situation de handicap mental et/ou psychique ;
 - 15 000 € à l'association " **Phylia** " pour étudier la faisabilité pour la création d'un lieu hybride proposant une activité commerciale autour d'une boulangerie et un lieu d'animation de la vie sociale sur le quartier de Bréquigny ;
- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les associations " **Familles Rurales Saint-Méen-le-Grand** ", " **Horti medici** ", " **Phylia** " jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et tout document relatif à ces dossiers.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220663